

<u>PROPOSITION</u>	<u>Très opposé</u>	<u>Plutôt opposé</u>	<u>Sans opinion</u>	<u>Plutôt en faveur de</u>	<u>Très en faveur de</u>
9. Refonder le décret inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vos raisons d'adhésion/opposition à cette proposition :

Le décret inscription a été conçu pour éviter aux parents de faire des files sous des tentes pour inscrire leurs enfants dans l'école de leur premier choix.

Bien consciente du sentiment d'injustice qu'il suscite chez certains parents et des divergences de points de vue entre partis politiques, la ministre de l'Education Marie-Martine SCHYNS a proposé en 2018 aux groupes politiques du parlement de la Communauté française de travailler collectivement aux meilleures solutions possibles pour faire évoluer le décret. Elle a ainsi suggéré la mise en place d'un groupe de travail parlementaire; elle a fourni une note envisageant diverses hypothèses possibles en précisant les implications (positives et négatives) de chacune d'entre elles ; elle a et offert au groupe de travail l'appui d'experts. Ce travail n'a pas abouti en raison des très grandes divergences politiques.

Le cdH reste néanmoins tout disposé à travailler sur une réforme qui serait jugée légitime par une large majorité des partis, tout en sachant qu'aucun décret ne permettra d'inscrire 150 enfants dans une école qui ne dispose que de 100 places.

### 1. L'objectif poursuivi par cette refondation et les critères d'évaluation prévus

Le cdH propose de supprimer le décret inscription à terme.

Pour garantir aux parents le libre choix de l'école de leur enfant, libre choix auquel nous sommes viscéralement attachés, il est impératif de créer un nombre suffisant de places et que chaque place disponible soit une place de qualité. Dès lors qu'un nombre suffisant de places aura été créé dans les zones en tension, le décret inscription deviendra obsolète. Il pourra être abrogé. C'est dans cet objectif que le cdH a fait adopter en gouvernement un plan d'investissement inédit doté de 20 millions d'euros annuels.

### 2. Les actions et modalités concrètes de leur mise en œuvre

Le cdH a prêté à ouvrir de nouvelles négociations sur le décret inscription et à chercher des solutions jugées légitimes par une majorité de partis.

Dans ce cas, le cdH proposera un rééquilibrage entre les critères géographiques et pédagogiques, ces derniers devant être renforcés. Mais quelles que soient les modifications au décret, il faudra éviter de prendre au dépourvu les familles qui ont parfois fait des choix de vie sur base des règles actuelles. Un délai suffisamment long devrait donc être garanti entre le vote d'un décret adapté et son entrée en vigueur. Il faudra également faire attention en cas de réduction du nombre de critères à la gestion des ex-aequo plus nombreux.

### 3. Le budget à prévoir ou prévu à cet effet.

<u>PROPOSITION</u>	<u>Très opposé</u>	<u>Plutôt opposé</u>	<u>Sans opinion</u>	<u>Plutôt en faveur de</u>	<u>Très en faveur de</u>
12. La création de places en qualité, quantité et diversité de projets pédagogiques permettant à tous les élèves d'accéder à un enseignement dont la C.F, par l'octroi de subvention, garantit la qualité	□	□	□	□	■

*Vos raisons d'adhésion/opposition à cette proposition.*

*Le cdH partage votre point de vue et en a fait une de ses priorités (voir notre réponse plus haut à la priorité 2 que vous nous avez demandé d'identifier).*

### 1. L'objectif poursuivi par cette refondation et les critères d'évaluation prévus

*L'éducation est le fondement du développement humain. Elle est essentielle à la construction de nos savoirs, de nos compétences et de nos valeurs. Elle contribue à dessiner notre avenir personnel et notre destin collectif. Elle détermine la part de liberté et de créativité que nous pouvons mettre à la fois au service de notre épanouissement et au service du bien commun. L'école constitue la principale contribution publique à cette mission.*

### 2. Les actions et modalités concrètes de leur mise en œuvre

*En vue de renforcer la qualité de notre enseignement, le cdH a (entre autres) chargé des Groupes de travail de revoir tous les programmes scolaires et adapté les cours généraux dans l'Enseignement technique et professionnel.*

*La qualité de l'enseignement passe aussi par une meilleure formation initiale des enseignants. Nous l'avons réformée pour la mettre en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui. Les études ont été allongées et un test de français est désormais prévu à l'entrée de celles-ci.*

*La qualité de l'enseignement passe aussi par un soutien à tous les élèves et une différenciation des apprentissages.*

*Dans cet objectif, le cdH a (entre autres) renforcé l'encadrement en Maternel (+ 400 enseignants, + 673 puéricultures et psychomot, + 170 logopèdes pour mieux repérer les difficultés précoces et les besoins spécifiques). Nous avons aussi augmenté l'offre de dispositifs particuliers d'accueil des élèves primo-arrivants dans les écoles (DASPA) en vue notamment d'accélérer l'apprentissage du français, langue d'enseignement. Deux nouvelles heures de remédiation / dépassement seront bientôt prévues dans la grille horaire des élèves (entrée en vigueur avec le tronc commun). Un projet-pilote a été lancé en janvier 2019 dans des écoles de l'Enseignement fondamental et un autre sera lancé en septembre 2019 dans le secondaire. La formation continuée des enseignants sera également renforcée.*

### 4. Le budget à prévoir ou prévu à cet effet.

*A titre indicatif, les budgets prévus pour la remédiation dans les écoles seront de 12 millions en 2019, 18 millions en 2020, 24 millions en 2021, 30 millions en 2022, 36 millions en 2023, et 42 millions à partir de 2024.*

*Si l'on y ajoute les moyens qui sont réorientés, notamment suite à l'augmentation des heures de langues, de gym, ainsi que ceux de la 1ère différenciée, c'est un budget mobilisable de près de 100 millions d'euros qui permettra d'améliorer la différenciation des apprentissages.*